

AMADEUS

AIDE ET SOINS

Pour vous, Avec vous, Chez vous

Livret d'accueil

Service d'Aide et d'Accompagnement

Service de Soins Infirmiers

Equipe Spécialisée Alzheimer

Services aux familles

Portage des repas

Garde d'enfants

Jardinage – Bricolage

Télé-assistance

Autorisations et agréments :

Arrêté du 2 mars 2016 de L'Agence Régionale de Santé Bretagne
6 Places des Colombes, CS 14253, 35 042 Rennes Cedex

Arrêté du 4 janvier 2016 du Conseil Départemental du Finistère
32 Boulevard Dupleix, CS 29029, 29 196 Quimper Cedex

Agrément qualité : N°SAP330160086 du 17 mai 2013, délivré par la Préfecture du Finistère
Unité territoriale Finistère de la DIRECCTE Bretagne
18 Rue Anatole Le Braz, CS 41021, 29 196 Quimper Cedex



MOT DU PRESIDENT

Vivre chez soi, dans son environnement, dans les meilleures conditions....C'est une aspiration légitime partagée par la majorité de nos aînés et leurs familles.

Notre engagement est de vous apporter une prestation correspondant au mieux à vos attentes et à votre choix de vie.

Notre mission est de vous accompagner, vous soutenir, dans un souci permanent de qualité optimale et de continuité de service.

L'ensemble des professionnels de l'association sont ainsi en mesure de vous accompagner au quotidien, dans les actes essentiels de la vie comme dans les tâches ménagères classiques, dans le respect de la personne.

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre intention pour vous faire connaître nos services et notre fonctionnement. Nous espérons qu'il saura satisfaire votre curiosité et qu'il vous conduira à faire appel à nos services en toute confiance.

Monsieur Jean-Paul NICOLAS

SOMMAIRE

PRESENTATION D'AMADEUS AIDE ET SOINS.....	1
L'histoire d'AMADEUS aide et soins	1
Les valeurs et principes d'amadeus aide et soins.....	1
Notre organisation	2
VOTRE PROJET PERSONNALISE	2
LES SERVICES D'AMADEUS AIDE ET SOINS.....	3
Les services prestataires : l'association est l'employeur.....	3
Le service mandataire : vous êtes l'employeur	4
Les services autorisés par l'Agence Régionale de Santé	4
LE RESPECT DE VOS DROITS.....	5
DEMARCHES ET AIDES FINANCIERES	5
NOUS CONTACTER	6

Annexes :

- ◆ La plaquette des tarifs
- ◆ La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ◆ Le(s) règlement(s) de fonctionnement du ou des service(s) concerné(s)
- ◆ Un dépliant d'information du Conseil Départemental sur la personne qualifiée

PRESENTATION D'AMADEUS AIDE ET SOINS

AMADEUS Aide et soins est une **association à but non lucratif** régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objectif d'accompagner les personnes souhaitant rester à domicile, en leur proposant des **solutions adaptées** à leurs besoins.

Les publics bénéficiaires de nos services (pour lequel nous sommes habilités) sont :

- ◆ Les personnes âgées de plus de 60 ans;
- ◆ Les personnes en situation de handicap ;
- ◆ La population en général (familles actives, enfance, ...).

Notre association intervient sur **5 Communautés de Communes** :

- ◆ Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes ;
- ◆ Pays des Abers ;
- ◆ Pays de Landerneau-Daoulas ;
- ◆ Brest Métropole Océane ;
- ◆ Pays d'Iroise.

L'HISTOIRE D'AMADEUS AIDE ET SOINS

L'offre de service et la qualité des activités de l'association sont **l'aboutissement d'un travail de plus de 30 ans dans l'accompagnement à domicile**. Répondre aux nouvelles attentes de la société allié au souci d'une meilleure qualité de vie des personnes âgées ou en situation de handicap ont permis à AMADEUS Aide et soins de consolider l'image d'une association active, de qualité et soucieuse du bien être des personnes qu'elle accompagne.

AMADEUS Aide et soins est le fruit de la fusion en 2016 de deux associations : l'ADS des pays de Landerneau, Lesneven, Plabennec et l'Association pour la Gestion des Emplois Familiaux de Brest.

LES VALEURS ET PRINCIPES D'AMADEUS AIDE ET SOINS

AMADEUS Aide et soins tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions et la correction de ses effets. Pour cela l'association fonde son projet associatif sur :

Des valeurs

La solidarité : les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'utilité publique portées par le choix du statut associatif sont au service de la population locale pour leur apporter une aide dans une relation de confiance sans but lucratif. A ce titre, la prise en charge se veut globale de la naissance jusqu'au bout de la vie.

Le partenariat : une approche coordonnée entre les différents partenaires est garante de pratiques cohérentes, permettant la continuité d'une aide et de soins sur la durée, et adaptés aux besoins de chaque personne à son domicile.

La participation : la dynamique participative de l'association permet l'évolution du projet associatif et la professionnalisation de ses membres.

Des principes

Le droit à un accompagnement personnalisé et respectueux

Le principe de libre choix

La non-discrimination réciproque

NOTRE ORGANISATION

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration. Des usagers de nos services (ou membres de la famille élus) siègent au Conseil d'Administration de l'Association, avec les délégués des Associations locales de Personnes Agées, ils vous représentent et peuvent faire remonter vos préoccupations et observations.

Le Conseil d'Administration donne à la direction la mission de gérer l'activité et d'assurer le bon fonctionnement des services pour une **prise en charge globale, individualisée et de qualité** des personnes accompagnées.

VOTRE PROJET PERSONNALISE

ACCUEIL

- A votre initiative, celle de votre entourage ou de professionnels
- Accueil physique et/ou téléphonique pour recenser votre demande
- Impossibilité d'intervenir : inscription sur liste d'attente et/ou orientation vers des partenaires

ADMISSION

- Evaluation de votre demande et vos besoins
- Proposition d'un plan d'intervention individualisé, contractualisé par un document individuel de prise en charge ou un contrat de prestation.
- Remise de la pochette contenant la documentation relative à l'association, votre accompagnement et vos droits.
- Admission dans le service avec votre accord

SUIVI

- Un classeur à domicile pour l'ensemble des intervenants
- Suivi et coordination des interventions des différents intervenants
- Réajustement du projet selon vos besoins
- Visites de suivi du responsable du service (au moins une fois par an pour le SAAD et le SSIAD)
- Enquête de satisfaction annuelle

FIN

- A votre demande
- A la demande du service (Conformément aux dispositions des règlements de fonctionnement)

LES SERVICES D'AMADEUS AIDE ET SOINS

LES SERVICES PRESTATAIRES : L'ASSOCIATION EST L'EMPLOYEUR

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	
ROLE	Mettre à disposition des usagers du personnel pour les accompagner et les soutenir dans leur vie quotidienne (repas, entretien du logement, courses, sorties, ...) et assurer une présence auprès des personnes en veillant à leur confort physique et moral.
PAR QUI	<ul style="list-style-type: none">◆ Les responsables de proximité◆ Une équipe d'aides à domicile qualifiée
HORAIRES*	Interventions 7j/7 de 7h à 21h30

SERVICES AUX FAMILLES	
ROLE	Accompagner les familles dans la mise en œuvre de la garde d'enfants, entretien du logement et repassage pour soulager les personnes actives.
PAR QUI	<ul style="list-style-type: none">◆ Les responsables de proximité◆ Les intervenant(e)s à domicile
HORAIRES*	Entretien de la maison : du lundi au vendredi : 8h-18h Garde d'enfants : du lundi au vendredi : 7h-21h30

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE <i>(Uniquement sur la Communauté de Communes de Lesneven, Le Drennec et Loc Brévalaire)</i>	
ROLE	Livrer à domicile des repas variés, équilibrés, avec possibilité de régimes (diabétique, sans-sel, ...).
PAR QUI	<ul style="list-style-type: none">◆ L'assistant(e) technique◆ Des agents de portage de repas
HORAIRES*	Livraison du lundi au samedi : 8h30-14h00 - Repas tous les jours

JARDINAGE ET BRICOLAGE	
ROLE	Entretien du jardin : tonte de pelouse, taille de haie, désherbage,...
PAR QUI	<ul style="list-style-type: none">◆ L'assistant(e) technique◆ Des jardinier(e)s
HORAIRES	Interventions du lundi au vendredi : 8h00-18h00

SERVICE DE TELE-ASSISTANCE	
ROLE	Accompagner dans les démarches administratives et l'installation de téléalarme
PAR QUI	L'assistant(e) technique
HORAIRES	Le système de télé-assistance fonctionne 7j/7, 24h/24

*Nos horaires sont modulables selon vos besoins.

LE SERVICE MANDATAIRE : VOUS ETES L'EMPLOYEUR

SERVICE MANDATAIRE	
ROLE	Accompagner les particuliers employeurs et les mettre en relation avec des salariés. Assurer la gestion administrative pour le compte des particuliers employeurs.
PAR QUI	♦ L'assistant(e) technique
HORAIRES	Interventions 7j/7, 24h/24

Attention : dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, **vous êtes l'employeur** de la personne qui effectue la prestation à votre domicile. En cette qualité d'employeur, vous êtes soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.

Vous signez avec votre salarié un **contrat de travail**, selon la convention collective du « salarié du particulier employeur » du 24 novembre 1999.

Vous signez avec notre service un **contrat de mandat**. Il permet à l'association de vous aider à remplir vos obligations en tant qu'employeur.

LES SERVICES AUTORISES PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	
ROLE	Sur prescription médicale , il assure des soins infirmiers sous la forme de soins techniques, d'hygiène, relationnels et de confort . Ces soins sont réalisés dans une relation d'échange et de confiance avec vous et votre entourage.
PAR QUI	♦ Les responsables de proximité ♦ Une équipe d'aide-soignant(e)s et d'aides médico-psychologiques ♦ Vos infirmiers libéraux et pédicures (si conventionnés avec le service)
HORAIRES*	Interventions du lundi au samedi : 7h30-12h15/14h15-20h Dimanche et jours fériés : 8h-12h/16h-20h

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER	
ROLE	Sur prescription médicale de 12 à 15 séances d'1 heure environ, l'équipe assure des activités d'accompagnement et de réhabilitation en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.
PAR QUI	♦ L'infirmière(e) coordinateur(rice) ♦ L'ergothérapeute ♦ Une équipe d'assistant(e)s de soins en gériatrie
HORAIRES	Interventions du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

Les interventions de ces services sont intégralement financées par les caisses d'assurance maladie. Cependant, l'acquisition d'équipements et matériels nécessaires aux soins sont à votre charge.

Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant, et des intervenants libéraux. Les infirmiers libéraux doivent être conventionnés avec notre service.

*Nos horaires sont modulables selon vos besoins.

LE RESPECT DE VOS DROITS

- ◆ Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- ◆ Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives qui vous concernent, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.
- ◆ Les données médicales sont transmises au responsable de l'information médicale dans le service et sont protégées par le secret médical. Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux, soignants et administratifs.
- ◆ La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.
- ◆ En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité vous est donnée de contacter les personnes habilitées.

DEMARCHES ET AIDES FINANCIERES

Selon les services qui interviennent, en fonction de votre situation et vos ressources, vous pouvez effectuer des démarches auprès de différents organismes et obtenir des aides financières :

- ◆ Le Conseil Départemental : l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale départementale ;
- ◆ Votre caisse de retraite : selon vos besoins et vos ressources ;
- ◆ La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- ◆ Votre Caisse de sécurité sociale ;
- ◆ Les organismes de mutuelles, assurances, organismes de prévoyance qui peuvent accorder une aide ponctuelle (sortie d'hospitalisation,...).

Pour les services d'aide à domicile prestataire et mandataire :

Selon votre situation et vos revenus, vous pouvez déduire du montant de vos impôts, une partie des dépenses consacrées pour ces services.

[NOUS CONTACTER](#)

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30-17h

	SIEGE SOCIAL	ANTENNES		
ADRESSE	70 Rue Anita Conti 29 260 LESNEVEN	100 Rue Edmond Michelet 29 800 LANDERNEAU	1 Rue Pierre Jestin 29 860 PLABENNEC	48 Boulevard Montaigne 29 200 BREST
TELEPHONE	02 98 21 12 40	02 98 21 56 65	02 98 37 66 76	02 98 41 05 65
FAX	02 98 83 34 23	02 98 21 71 68	02 98 37 66 76	02 98 41 05 66
ACCUEIL PHYSIQUE	Du lundi au vendredi 9h - 12h 14h - 17h	Du lundi au vendredi 9h à 12h 14h-16h mardi et jeudi	Sur RDV	Du lundi au vendredi 9h - 12h 14h - 17h

www.amadeus-asso.fr

E-mail : contact@amadeus-asso.fr

Un répondeur est à votre disposition en dehors des heures d'ouverture du standard. Il est consulté plusieurs fois par jour. Vous pouvez laisser votre message et vos coordonnées pour être recontacté.

En cas d'urgence médicale, faire le 15.